



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



*21221212*

Le Préfet de région

à

Direction Départementale de la Protection des  
Populations  
Service Installations Classées (38)

22 Avenue Doyen Louis Weil  
CS 6

*38028 Grenoble Cedex 1.*

Lyon, le 30 avril 2018

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Robert ROYET  
04 72 00 44 62

robert.royet@culture.gouv.fr

Références : 2018/4605/RR/CV

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

**Références :** SATOLAS-ET-BONCE (ISERE), zone Satolas 3 lieux-dits "Trosséaz" "Péciaat"  
IA0384751800007  
Votre courrier du 3 avril 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 avril 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL

*ac*